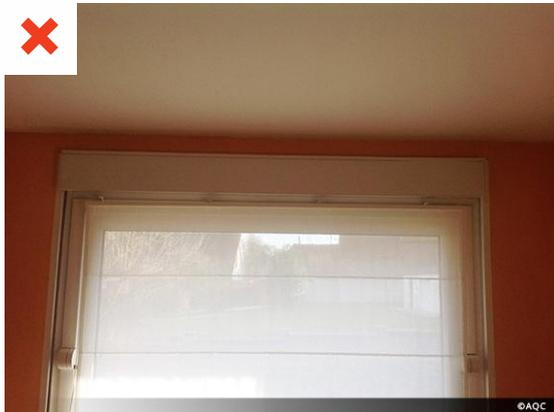


Élément technique	Sous-élément technique	Constat				
		Neuf <input checked="" type="checkbox"/>	Rénovation <input checked="" type="checkbox"/>	MI <input checked="" type="checkbox"/>	Collectif <input checked="" type="checkbox"/>	Tertiaire <input type="checkbox"/>
VMC SF	Entrée d'air	Les nouvelles menuiseries installées ne possèdent pas d'entrées d'air et il n'y a pas d'autres entrées d'air dans la pièce.				

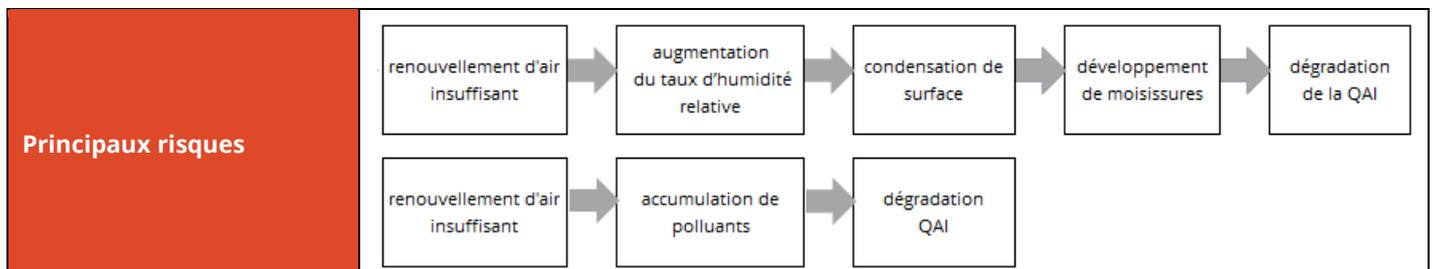


Cause technique

/

Origine Conception Exécution Exploitation

Non respect de la réglementation en vigueur en phase exécution.
Méconnaissance lors de la mise en oeuvre.



Solutions correctives et / ou préventives	Installer une entrée d'air dans le coffre de volet roulant.
--	---



Exemples de bonnes pratiques

Photo ci-contre :
l'entrée d'air suite au changement de menuiserie a été installée dans le coffre de volet roulant. L'air neuf est dirigé vers le haut évitant les courants d'air gênants.

L'admission d'air est correctement réalisée.

Réglementation	<p><u>Extrait de la RT Existant éléments par éléments - arrêté du 03 mai 2007- Art 13.</u></p> <p>"Dans les locaux d'habitation et les locaux d'hébergement, les nouvelles fenêtres et porte-fenêtres installées dans les pièces principales doivent être équipées d'entrées d'air sauf dans les locaux déjà munis d'entrées d'air ou d'un dispositif de ventilation double flux. La somme des modules de ces entrées d'air doit au moins être de 45 pour les chambres et 90 pour les séjours. Cette valeur peut être réduite lorsque l'extraction d'air mécanique permet un dimensionnement inférieur".</p>
-----------------------	--